

Envoyé en préfecture le 04/02/2021

Reçu en préfecture le 04/02/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210130-2021_01_30_01-DE



(Finistère)

Landéda, le 22 janvier 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 janvier 2021

**DÉSIGNATION DES DEUX PERSONNES QUALIFIÉES AU CA DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE
DU PAYS DES ABERS - CÔTE DES LÉGENDES**

RAPPORT N°01-01/2021

L'EPCC a été créé par décision préfectorale en décembre 2011.

Par délibération en date du 22 juin 2020, nous avons désigné nos représentants élus au sein du conseil d'administration : Jean-Pierre GAILLARD et David KERLAN.

Selon l'article 8.2 des statuts de l'EPCC précisant que « les personnalités qualifiées sont désignées conjointement par les collectivités territoriales et leurs groupements pour une durée de trois ans renouvelable ».

Par délibération en date du 9 décembre 2020, le Conseil d'Administration de l'EPCC propose aux conseils municipaux des Communes membres de désigner MM. Rémi ABJEAN (ancien élu à la culture de Plouguerneau et personnalité qualifiée depuis 2016) et Patrick QUERO (ancien administrateur de l'EPCC de 2014 à 2020 et ancien élu au spectacle vivant de Lesneven).

En conclusion, je vous propose de désigner MM. ABJEAN Rémi et QUERO Patrick comme personnalités qualifiées au sein du conseil d'administration de l'EPCC.



Nombre de membres

en exercice	= 27
Présents	= 25
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal

N°01-01/2021

Réunion du 30 janvier 2021

**DÉSIGNATION DES DEUX PERSONNES QUALIFIÉES AU CA DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE
DU PAYS DES ABERS - CÔTE DES LÉGENDES**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,

Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POUILLAIN, Philippe COAT, Muriel COLLOMBAT, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR, Pascale BIHANNIC.

Absents :

Hervé LOUARN procuration à Christine CHEVALIER

Sylvaine COANT procuration à Erwan DENEZ

Madame Muriel COLLOMBAT a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 27 voix pour,

Jean-Pierre GAILLARD, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 8.2 des statuts de l'EPCC,

VU la délibération du conseil d'administration en date du 09/12/2020,

VU la demande de l'EPCC en date du 21/12/2020,

Vu le rapport de Mme le Maire,

Envoyé en préfecture le 04/02/2021

Reçu en préfecture le 04/02/2021

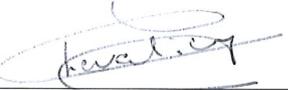
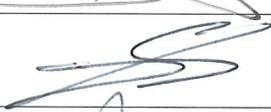
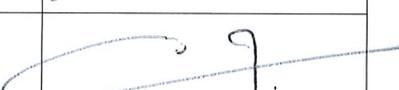
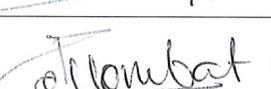
Affiché le

ID : 029-212901011-20210130-2021_01_30_01-DE

Considérant que l'article 8.2 des statuts de l'EPCC précise que « les personnalités qualifiées sont désignées conjointement par les collectivités territoriales et leurs groupements pour une durée de trois ans renouvelable ».

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1: Le Conseil municipal approuve la proposition du CA de l'EPCC de désigner comme personnalités qualifiées MM. Rémi ABJEAN et Patrick QUERO.

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	Procuration

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwann	
COANT Sylvaine	Procuration
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	

Envoyé en préfecture le 04/02/2021

Reçu en préfecture le 04/02/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210130-2021_01_30_01-DE